



Rapport annuel de gestion 2007 - 2008

2008. Un protocole d'entente portant sur la protection des renseignements personnels est en préparation et la recherche devrait commencer dès le premier trimestre de 2008-2009.

4. La place des tiers pendant une campagne électorale

Dans le domaine du financement et du contrôle des dépenses, une recherche permettant, d'une part, de réévaluer la place que pourraient prendre les tiers pendant une campagne électorale et, d'autre part, de proposer un canevas de dispositions législatives et administratives qui devraient dorénavant encadrer leur intervention pendant une période électorale a été entreprise à la fin de 2007-2008. En vue d'enrichir la recherche, une vérification de l'expérience étrangère en cette matière sera réalisée en 2008-2009.

5. La diffusion d'information partisane sur le Web

Toujours en ce qui a trait au financement et au contrôle des dépenses, il a aussi été jugé pertinent d'améliorer le cadre d'application et d'interprétation des règles actuelles de manière à préciser la position du DGE relativement à la diffusion d'information partisane sur le Web en période électorale. Ici encore, l'expérience étrangère permettra d'en savoir davantage quant à l'utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) en période électorale.

Cette étude et celle sur les tiers devraient être terminées à la fin de l'été 2008.

Les autres activités

— Tout au long de l'année, le DGE a collaboré avec le ministère des Affaires municipales et des Régions afin d'aider ce dernier à réaliser l'étude d'opportunité des essais de nouveaux mécanismes de votation par les municipalités qui donne suite aux recommandations de l'institution contenues dans son rapport d'évaluation publié en octobre 2006.

— En février 2007, le Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, composé des partis politiques représentés à l'Assemblée nationale et du DGE, dépose son rapport au comité consultatif. La mise en œuvre de certaines recommandations contenues dans ce rapport ne nécessitant pas d'amendements législatifs, le DGE y a donné suite sans tarder. C'est ainsi que les modalités d'application liées à la sollicitation et à la perception des contributions ont été prévues et définies en 2007-2008.



Plan Stratégique 2005 - 2009

L'élaboration d'un plan de relations publiques

Le second indicateur prévoyait la réalisation d'un plan de relations publiques pour bien cibler les actions du DGE en vue de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique. Le plan de relations publiques en question a été présenté au directeur général des élections en novembre 2007.

Près d'une centaine d'activités de relations publiques ont été réalisées au cours de l'année 2007-2008 dont l'entièreté de la programmation — soit une dizaine d'activités — ayant trait à la participation du DGE à des congrès et à des expositions.

— Les relations de presse

Divers événements ont amené le DGE sur la place publique en 2007-2008, ce qui a donné lieu à beaucoup d'activités de relations de presse. Parmi ces événements, on note les élections générales du 26 mars qui ont continué d'intéresser les médias bien après le 1^{er} avril 2007. L'élection partielle dans la circonscription électorale de Charlevoix, en septembre, a également été suivie par les journalistes, d'autant plus qu'elle coïncidait avec les élections partielles fédérales qui ont ramené à l'avant-scène le dossier du vote à visage découvert. En novembre, le DGE a rendu public, notamment, les rapports de dépenses électorales effectuées lors des élections générales et les rapports financiers annuels des différents partis politiques provinciaux.

En 2007, le DGE a également publié quelques rapports importants : celui sur l'enquête du juge à la retraite Bernard Grenier au sujet de certaines allégations contenues dans l'ouvrage *Les secrets d'Option Canada*, le rapport du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques et le volumineux rapport sur le mode de scrutin mixte compensatoire.

L'année 2007 a aussi été marquée par la tenue des élections générales scolaires, lesquelles ont attiré une certaine attention de la part des médias.

Concernant le volet provincial, la DFPP doit procéder à l'examen des quelque 500 rapports financiers produits chaque année par les instances des partis politiques. Par ailleurs, l'objectif de vérifier annuellement 10 % des rapports financiers des instances doit être augmenté de manière à tendre vers un taux de 20 %. Dans le contexte des travaux du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, les membres des partis politiques étaient unanimement d'accord pour renforcer l'application de cette mesure, issue du Plan d'action 2003-2006 en matière de financement politique.

Par ces opérations de vérification, le DGE s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions régissant le financement politique. Lorsque ce n'est pas le cas, un dossier peut être remis à la Direction des affaires juridiques pour enquête et poursuite, le cas échéant.

6.1.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le directeur général des élections peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ainsi que de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête. En outre, le directeur général des élections ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Le directeur général des élections décide généralement de procéder ainsi lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à la loi, que la qualité de la preuve justifie le dépôt d'une poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité. L'ensemble de ces éléments permet au directeur général des élections de veiller au respect des dispositions de ces lois.

6.1.3 La Loi électorale

Le volet « scrutins »²

Les 252 dossiers en suspens lors de la rédaction du *Rapport annuel de gestion 2006-2007*, tous liés aux élections générales du 26 mars 2007, sont fermés. Parmi ceux-ci, 2 dossiers ont donné lieu à 5 poursuites.

Du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008, il y a eu ouverture de 89 nouveaux dossiers relative-ment à de présumées irrégularités survenues lors des dernières élections générales. Au 31 mars 2008, tous ces dossiers sont fermés et aucun n'a donné lieu à une poursuite.

² L'annexe 1 comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale, pour les volets « scrutins » et « financement », en 2007-2008.